

# **LES ENJEUX DE LA FORMATION PREPARATOIRE A L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE, SON DEROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE A L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE**

## **Pourquoi apprendre à conduire :**

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétence en termes de :

- Savoir-être
- Savoir faire
- Savoir devenir

## **Les enjeux de la formation :**

L'enjeu de la formation se veut d'amener une vue d'ensemble aussi vaste que possible des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer avec l'expérience.

La formation doit vous permettre de prendre conscience des facteurs de risques, les interactions entre ses facteurs, de ses capacités et de ses limites et enfin d'appréhender l'interaction entre l'homme, la machine et l'environnement.

L'auto école MARIN développe les quatre grands axes suivants :

Ces enjeux du REMC (référentiel pour l'éducation à la mobilité du citoyen) sont affichés dans les locaux de l'auto-école.

### **Apprendre à maîtriser un véhicule dans un trafic dense**

- Découvrir les principaux composants ainsi que les commandes du véhicule, afin de réaliser les vérifications intérieures et extérieures.
- Apprendre à entrer et à s'installer devant le volant. Apprendre également à sortir du véhicule.
- Apprendre à tenir, à tourner le volant correctement ainsi qu'à maintenir sa trajectoire.
- Savoir démarrer et s'arrêter sans représenter de risques pour les autres usagers de la route.
- Doser convenablement l'accélération et le freinage à des allures différentes.
- Utiliser correctement la boîte de vitesses.
- Guider le véhicule en avant en ligne droite et en courbe en modifiant son allure et sa trajectoire.
- Récolter des informations autour de soi et avertir les autres usagers.
- Réaliser une manœuvre de marche arrière ainsi qu'un demi-tour.

### **Apprendre à maîtriser son véhicule dans un trafic normal**

- Comprendre et identifier la signalisation routière ainsi que les indices utiles à la conduite et savoir en tenir compte.
- Positionner idéalement le véhicule sur la voie et choisir la bonne file de circulation
- Adapter son allure en fonction des situations.
- Détecter, reconnaître et franchir les intersections en adoptant le bon régime de priorité.

- Tourner vers la droite ou la gauche en agglomération.
- Traverser des ronds-points et des carrefours à sens giratoire.
- Apprendre à s'arrêter et à se garer.

### **Apprendre à partager la route avec les autres usagers**

- Evaluer et tenir les distances de sécurité.
- Réaliser des croisements et des dépassements. Être soi-même dépassé.
- Conduire dans des virages et dans des déclivités.
- Apprendre les spécificités des autres usagers et savoir se comporter respectueusement à leur égard.
- Apprendre à s'insérer, à circuler dans une voie rapide, ainsi qu'à en sortir.
- Suivre file de véhicules et conduire dans une circulation dense.
- Conduire en situation d'adhérence et de visibilité réduite.

### **Pratiquer une conduite sûre, autonome et économe**

- Suivre un itinéraire donné de façon autonome.
- Préparer un voyage longue distance en autonomie et le réaliser.
- Apprendre les principaux risques au volant et les recommandations à appliquer pour les éviter.
- Savoir quoi faire en cas d'accident : protéger et secourir les victimes, alerter les secours.
- Connaître les différentes aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Savoir entretenir son véhicule, le dépanner ou encore savoir identifier les situations d'urgence.
- Pratiquer l'éco-conduite.

## L'examen du permis : code et conduite

L'établissement s'engage à présenter l'élève aux épreuves du permis de conduire.

L'épreuve théorique générale (code) est organisée par des organismes agréés. L'inscription à cet examen peut se faire soit via l'auto-école soit personnellement. Elle est payante.

La présentation à chaque examen pratique du permis de conduire est conditionnée par les places attribuées à l'établissement par l'administration.

L'établissement ne pourra en aucun cas être tenu responsable si l'élève ne pouvait être présenté pour des raisons indépendantes de l'établissement, notamment en cas de grève, d'intempéries et de tout autre élément perturbateur.

### Examen théorique du permis de conduire (code la route) :

L'auto-école MARIN détermine si la capacité de l'élève est suffisante pour se présenter à cet examen.

Si l'élève le souhaite, Elle peut l'inscrire à une session à laquelle l'élève se rend avec une convocation et une carte d'identité valide.

L'examen se compose de 40 questions et dure environ 25 minutes

Les résultats de l'examen sont communiqués dans la journée à l'auto-école (si elle a inscrit l'élève) qui en informera le candidat ou alors au candidat si il s'est inscrit par lui-même.

### Examen pratique du permis de conduire (conduite)

Pour pouvoir passer l'examen pratique, il faut avoir obtenu l'examen théorique général du permis de conduire (code de la route).

L'âge minimum est de 17 ans et demi pour la formation en AAC (sous réserve d'avoir une année de conduite accompagnée) et de 18 ans en formation classique.

Le nombre maximum de présentations à cet examen est de 5 sur une période de 5 ans à compter de la date de réussite de votre examen théorique général du permis de conduire. En cas d'échec à la 5<sup>ème</sup> présentation, l'élève devra repasser son examen théorique général.

Lorsque l'élève se sent prêt à passer cet examen et avec l'accord de son moniteur, l'auto-école inscrit l'élève à une session d'examen pratique. Elle fournira à l'élève une convocation servant de justificatif d'absence si besoin. L'auto-école est en charge des bordereaux d'examen et de tout autre document nécessaire au passage de l'épreuve.

L'élève doit se munir d'une pièce d'identité et de son livret d'apprentissage. L'élève est accompagné au cours de cet examen par le moniteur de l'auto-école.

L'épreuve se déroule avec un véhicule de l'auto-école ayant servi à la formation de l'élève.

Le déroulement de l'examen du permis de conduire est décrit plus en détail dans le livret d'apprentissage remis à chaque élève.

Lors de l'épreuve, l'expert (l'inspecteur) s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise un inventaire des points positifs et des points à améliorer restitués par rapport à une compétence donnée. Il retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation qui servira à donner un résultat favorable ou défavorable.

**A l'issue de l'examen**, l'élève a la possibilité de consulter son résultat (ainsi que la grille d'évaluation établie par l'expert) sur le site de la sécurité routière. Celui-ci est disponible après 48 heures ouvrées. Cependant, si l'élève n'arrive pas à avoir son résultat après ce délai, il peut se renseigner auprès de l'auto-école.

**En cas d'échec**, l'élève pourra se présenter à l'auto-école afin qu'on lui explique le résultat. Ce bilan indique les compétences non acquises à perfectionner pour une prochaine présentation.

**En cas de réussite**, l'élève reçoit un certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) portant la mention favorable. Il est valable 4 mois en attendant de faire les démarches administratives en vue de l'élaboration de son permis de conduire et la délivrance de ce dernier.

**Les démarches administratives peuvent être faites par le candidat ou alors par l'auto-école auquel cas elles lui seront facturées.**